

AUTORISATION PARENTALE & DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e), (nom et prénom du représentant légal) :

Demeurant à (adresse complète) :

Numéro de téléphone où je peux être joint toute la journée :

Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur

Représentant légal de l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant) :

Né(e) le (date et lieu de naissance) :

Demeurant à (adresse complète) :

- Autorise l'enfant à participer à Lumière & Vision – La Course, le 18 octobre 2025 à Paris.
- Déclare décharger de toute responsabilité l'organisateur de la Course concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnées ou subis par l'enfant, en cas de vol ou perte de biens ainsi que de toutes dégradations des sites pouvant lui être imputées.
- Déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant mon enfant contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés à mon enfant ou à des tiers de son fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.
- M'engage à faire renoncer mes assureurs à tout recours contre l'organisateur de la Course.
- Autorise expressément l'organisateur de la Course ou ses ayants droit à utiliser et reproduire l'image et la voix de mon enfant dans le cadre de Lumière et Vision - la Course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de cette manifestation et ce, sur tout support y compris à des fins promotionnelles et / ou publicitaires, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.
- Reconnais que la présentation de la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour que mon enfant puisse participer à la Course.
- Reconnais que les enfants mineurs de moins de 14 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte lors de Lumière & Vision - La Course.
- Reconnais que les enfants mineurs de moins de 14 ans ne peuvent pas réaliser de parcours en engin de déplacement personnel motorisé (type trottinette électrique).
- Reconnais que les enfants mineurs de moins de 18 ans ne peuvent pas bénéficier de la mise à disposition d'un vélo à assistance électrique le jour de l'évènement.

Fait à, le :

Je déclare avoir lu et accepté ce document à l'occasion de l'événement « Lumière & Vision - La Course ».

Nom, Prénom :